

**Recommandations/Conclusions de la réunion sur le RSI (2005) et le ROSSP  
30 mai – 1<sup>er</sup> juin 2012, Nadi (Fidji)**

- Les participants à la réunion sur le Règlement sanitaire international (RSI, 2005) et le Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) ont entériné les mesures concrètes et les décisions adoptées par le groupe de coordination du ROSSP.
- Ils ont réaffirmé le rôle essentiel que joue le ROSSP à l'appui des activités de surveillance et de réponse, pour pouvoir satisfaire aux obligations découlant du RSI (2005) et dans la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les maladies émergentes pour la région Asie-Pacifique (SMEAP).
- Tous les participants sont convenus que la surveillance syndromique donnait de très bons résultats, et qu'elle devait se poursuivre et être renforcée. Les autres recommandations formulées appellent :
  - à assurer et à maintenir un niveau de financement approprié afin de disposer des ressources humaines requises pour étayer ce système, aux échelons national et régional ;
  - les États et Territoires insulaires océaniques à étendre les sites sentinelles, lorsqu'il y a lieu, et à donner la priorité au renforcement de l'analyse et de la réponse ;
  - à maintenir le syndrome « dengue-like » dans la liste des syndromes supplémentaires pouvant être ajoutés par les pays ;
  - l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à commencer à inclure le syndrome « dengue-like » dans ses bulletins hebdomadaires dans l'intérêt des pays ayant intégré ce syndrome dans leur système de surveillance syndromique ;
  - à dispenser davantage de formations et de tutorats en surveillance et la réponse de santé publique ;
  - à promouvoir l'établissement de modalités opérationnelles normalisées pour la réponse ;
  - à affirmer l'utilité des seuils, en particulier lorsque ces derniers sont associés à des modalités opérationnelles normalisées ;
  - à continuer d'évaluer l'utilité des nouvelles technologies.
- Les participants sont convenus que les équipes régionales EpiNet constituaient un mécanisme important, permettant de renforcer les capacités nationales de riposte face aux épidémies et aux événements de santé publique de portée internationale. Ces équipes doivent afficher un haut niveau de compétences techniques mais aussi représenter des opportunités de formation appliquée pour les professionnels de santé des États et Territoires insulaires océaniques, en particulier ceux des équipes nationales EpiNet.

- Les équipes nationales EpiNet :
  - doivent être renforcées grâce à des engagements politiques et institutionnels clairs de la part des décideurs ;
  - doivent établir une communication régulière entre leurs membres. Il convient d'assurer une bonne communication et de maintenir le niveau d'efficacité des équipes grâce à des exercices et à des formations dans les pays répondant précisément à leurs besoins.
  
- L'idée de mettre sur pied un programme de formation à l'épidémiologie de terrain (FETP) pour la région océanique a été accueillie avec intérêt et soutenue. Pour ce faire, il est important d'examiner tous les modèles régionaux existants, exemples : MAE (Australie), EIS (États-Unis d'Amérique), etc. Une étude de faisabilité a été approuvée.
  
- Les activités de renforcement des capacités des laboratoires aux échelons national et régional (LabNet) sont essentielles et doivent se poursuivre.
  - Il convient d'examiner la possibilité d'accréditer les laboratoires LabNet de niveau 2.
  
- Il convient d'harmoniser l'ensemble des cadres fixés par le RSI (2005), la SMEAP et le ROSSP, et de les regrouper en un seul document, tel que des directives relatives à la lutte contre les maladies émergentes dans le Pacifique.
  - À l'échelon national, l'application de ces directives sera facultative.
  - Ces directives pourront être utilisées pour développer certains secteurs à des fins de surveillance et de réponse, et/ou pour mettre en place les principales capacités requises en vertu du RSI (2005).
  - À l'échelon régional, les partenaires du ROSSP devront s'appuyer sur ces directives pour déterminer les activités devant être menées par le Réseau et les services à fournir aux États et Territoires insulaires océaniques.
  - En concertation avec les Centres de lutte contre la maladie (CDC), d'autres partenaires et les représentants des États et Territoires insulaires océaniques, l'OMS et la CPS devront compléter ce document et y apporter la touche finale.
  
- Les participants ont demandé à l'OMS d'abrégé et de simplifier l'outil de suivi de la mise en œuvre du RSI (2005).
  
- Les États et Territoires insulaires océaniques devraient renforcer leurs systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire de l'eau et des aliments, notamment contribuer davantage au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN).